Bruges

Centre Communal d'Action Sociale

Le 28/09/2026
DEC-2026-09-08
PTO/Centre juridique/KB.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263300741-20260928-DEC-2026-09-08-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/10/2026
Publication : 22/10/2026

DÉCISION

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article R123-21 qui permet au Conseil d'Administration du CCAS de déléguer une partie de ses pouvoirs au Président,

VU la délibération n°2026.02.03 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 16 avril 2026, reçue à la Préfecture de la Gironde le 20 avril 2026, concernant les délégations de pouvoir accordées au Président du CCAS dans le cadre de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'arrêté n°2026-PERM-03 du Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Bruges du 17 avril 2026, reçu à la Préfecture de la Gironde le 20 avril 2026, portant délégation de fonction à Madame Sabrina JUNQUA, Vice-présidente du CCAS,

CONSIDÉRANT que le CCAS de Bruges a sollicité l'**Association CLAIRE AU VENT,** dont le siège social est situé 47 rue de la République à CINTEGABELLE (31550), représentée par Madame Claire CAUTAIN en sa qualité de Présidente, pour l'organisation d'un **spectacle musical de Pierre VANIER** qui se déroulera le 1er décembre 2026 au sein de la Résidence Autonomie « Le Sourire »,

Le Président du CCAS DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de prestation avec l'**Association CLAIRE AU VENT** (SIRET 923 913 685 00023) pour l'organisation d'un spectacle musical de Pierre VANIER le 1er décembre 2026 au sein de la Résidence Autonomie « Le Sourire ».

- **De payer** sur présentation d'une facture, la somme totale de **200,00€ TTC (non-assujetti à TVA)** au titre de la prestation.

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Président du CCAS
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - 33520 BRUGES -

Sabrina JUNQUA